

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

publié le 4/12/24  
mis en ligne le 5/12/24

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 22 novembre 2024

**Etaient présents** : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERGNET à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Nombre de membres excusés** : Mme Annie ZAPATA, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 33

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 15

**Nombre de membres excusés** : 7

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres ne participant pas au vote** : /

**Nombre de membres votants** : 48

**Quorum** : 28 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**FOURRIERE CANINE : TARIFS 2025**

**Rapporteur** : M. Eric BODEAU

Dans le cadre du fonctionnement de la fourrière canine intercommunale, il est proposé de reconduire pour 2025, les mêmes tarifs que ceux adoptés lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, pour 2024.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241128-235\_24-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2024  
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Ces tarifs sont ceux appliqués dans le cadre des marchés publics conclus avec le gestionnaire de la fourrière, l'ESAT-APAJH et le vétérinaire, la clinique vétérinaire de la Gare de Guéret.

Concernant les fournitures vétérinaires, les médicaments sont multiples et sont utilisés en fonction de chaque cas ; il est impossible de voter des tarifs de vente précis pour chaque produit utilisé. Aussi, pour les tarifs des médicaments et des produits ne figurant pas dans la liste jointe, il est proposé de facturer à l'usager de la fourrière, le prix d'acquisition de ces fournitures, remisé de 20 % (hors antibiotiques). Pour tout acte non prévu dans la liste jointe, le prix pratiqué par le vétérinaire sera le prix public remisé de 50%, comme indiqué dans le marché conclu avec la Clinique Vétérinaire de la Gare.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver pour 2025, les tarifs liés à la gestion de la fourrière et aux prestations et fournitures vétérinaires,
- d'approuver que le prix des autres médicaments ou produits vétérinaires, soit fixé comme suit : prix d'acquisition remisé de 20 %,
- d'approuver que le prix de tout autre acte du vétérinaire non prévu dans la liste jointe, soit fixé comme suit : prix pratiqué par le vétérinaire, remisé de 50%,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU



**TARIFS FOURRIERE CANINE**

PRESTATIONS OU FOURNITURES	PRIX EN EUROS TTC
Frais de garde par jour à la fourrière	<b>10</b>
Frais de recherche du propriétaire	<b>10</b>
Intervention de capture durant les heures d'ouverture de la fourrière	<b>41</b>
Intervention de capture en dehors des heures d'ouverture de la fourrière	<b>51</b>
Consultation par le vétérinaire	<b>25,20</b>
Prise de sang sans AG	<b>12</b>
Prise de sang avec AG	<b>42</b>
Identification par le vétérinaire	<b>36</b>
Vaccin CHPPI + Pneumodog (ou équivalents) y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	<b>37,20</b>
Vaccin CHPPI ou équivalent y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	<b>31,20</b>
vaccin CHPPILR ou équivalent	<b>43,20</b>
Vaccin pneumodog ou équivalent y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	<b>16,80</b>
Stérilisation (en fonction du poids de l'animal)	<b>105</b>
	<b>115,50</b>
	<b>132</b>
Stérilisation (en fonction du poids de l'animal) et suivi postopératoire	<b>192,60</b>
	<b>208,80</b>
	<b>225,60</b>
Prise en charge animal blessé sauf week-end	<b>18</b>
Prise en charge animal blessé week-end	<b>45</b>
Hospitalisation incluant toutes les interventions	<b>216</b>
Journée d'hospitalisation	<b>27</b>
Journée d'hospitalisation supplémentaire	<b>12</b>
Acte de perfusion	<b>26,40</b>
Acte de transfusion	<b>144</b>
Suivi d'un animal mordeur ou suspecté de rage	<b>25,20</b>
Suivi avec visite d'évaluation comportementale	<b>145,20</b>
Radiographie	<b>30</b>
Radiographie supplémentaire	<b>10,20</b>
Echographie	<b>40,80</b>
Déplacement fourrière et prix Km/commune	<b>12 (2,5)</b>